

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 septembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 07 septembre 2012, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Laurence LEMOINE, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI

Absent : Serge CHAVOUTIER,

- Le Maire fait part à l'Assemblée de la démission de Monsieur Olivier CULLET en tant que Conseiller municipal à compter du 21 août 2012.
- LE CONSEIL MUNICIPAL :
- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.
- **Travaux** :
 - Protection du village : les travaux prévus sur les deux tranches sont terminés et sont conformes aux prestations demandées. Pour bénéficier des mêmes conditions financières, décide de faire un avenant au marché pour réaliser quarante mètres de filets supplémentaires au dessus du virage de la rue du Château.
 - Cimetière : les travaux progressent normalement. Les éléments béton armé à l'amont et à l'arrière sont posés. Concernant le portail, une entrevue est prévue avec le ferronnier pour confirmer les fixations.
 - Voirie : prend connaissance du refus par le Conseil général du dossier de demande de subvention pour la réfection de voiries car ces travaux ne rentrent plus dans les critères définis.
- **Remplacement Directrice générale** :
 - Tout en souhaitant un prompt rétablissement à la Directrice générale et la remerciant pour le travail accompli, apprend que le Centre de Gestion de la Savoie a proposé une personne pour son remplacement. Une entrevue est prévue entre cette candidate, les Maires de Fontaine le Puits et Villarlurin et la Directrice générale pour faire le point sur les missions à effectuer.
- **Admission en non valeur** :
 - Suite à la demande du Trésorier Principal, décide de mettre en non valeur une dette de 149.86 € qui n'a pu être recouvrée auprès d'un abonné de l'eau.
- **Urbanisme** :
 - Décide d'exercer le droit de préemption sur une parcelle de terrain sur Le Puits.
 - Refuse une proposition d'achat d'une parcelle boisée sur la Commune de Salins les Thermes.
 - Autorise le 1^{er} Adjoint à signer l'acte de vente des terrains que cède le Maire à la Commune pour réaliser la protection du village.
 - Etudie la proposition de vente de terrains par un particulier.

- **Affaires diverses** :

- Par décision modificative, décide de prévoir au budget principal l'amortissement des subventions d'équilibre versées sur le Budget Eau Assainissement les deux années précédentes.
- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € afin d'avoir plus de souplesse dans la gestion.
- Est informé que l'arrêté municipal intégrant de droit les biens de la succession Théodore THIAUD dans le patrimoine foncier de la Commune, a été envoyé en Préfecture, affiché et publié.
- Prend connaissance d'un courrier de la CCCT sur la suspicion de pollution industrielle (usine de Pomblière) et du compte rendu des séances syndicales.
- Prend connaissance des remerciements formulés par le Club des aînés ruraux, SIERSS, ADMR, ADASTA et le Resto du Coeur pour les subventions qui leur ont été attribuées.

- La séance est levée vers 21 heures 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 11 septembre 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A FONTAINE LE PUIITS, le 10 septembre 2012.

Le Maire,
Marin SOLLIER